NOTE DE FRAIS
INDEMNITE OCCASIONNELLE D'ARBITRAGE

DATE		NUMERO COMPLET DE LA RENCONTRE	

Identité de l'arbitre occasionnel

NOM : Prénom

Adresse complète : Rue/Av. N° Bte

Canton postal : Commune

NB : L'indemnité forfaitaire est fixée à **10,00 €** (pour une rencontre de 2 x 25 minutes) et à **0,25 €** la minute pour toutes les autres rencontres. Elle peut être versée sur un compte bancaire déterminé ou être créditée sur le compte courant du club.

Numéro de compte bancaire:				-								-		

Ouvert au nom de

A créditer sur le compte courant du club						Matricule

Signature (accord fédération)	**Signature du C.Q.**

Note de frais à joindre à la feuille de match et à envoyer chez Christian Foucart - avenue R. Dalechamp 26 - 1200 Bruxelles